

AUTORISATION PARENTALE

(1) Rayer la mention inutile

Je soussigné(e).....

Père, mère, tuteur (1), responsable de l'enfant

Je l'autorise à participer aux activités du centre de loisirs.

Oui Non

J'autorise les responsables à transporter mon enfant par des moyens de transports collectifs :

Oui Non

J'autorise le directeur du Centre de loisirs à faire soigner mon enfant et à faire pratiquer les interventions d'urgence, éventuellement sous anesthésie générale, suivant les prescriptions médicales.

Oui Non

Lieu d'hospitalisation(1): hôpital ou clinique

Je m'engage à payer la part des frais incombant à la famille, les frais médicaux et d'hospitalisation.

Oui Non

NB: En cas d'absence non justifiée, aucun report ni remboursement ne sera effectué. Sur présentation d'un certificat médical, le remboursement sera effectué dans un délai d'un mois.

J'autorise mon enfant à rentrer seul(1) :

Oui Non

Je confirme avoir souscrit une assurance responsabilité civile pour mon enfant:

Oui Non

Pour l'accueil jeune j'autorise mon enfant à partir librement :

Oui Non

J'autorise la grange aventure à photographier et à utiliser l'image de mon enfant mineur(2) :

Oui Non

En conséquent de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au non, j'autorise à fixer, reproduire et communiquer les photographies prises dans le cadre des activités de la grange aventure.

(2)Les photographies pourront être exploitées et utilisées directement par et pour la Grange Aventure uniquement sous toutes formes et tous supports(presse, publicité, publicité électronique,site internet du centre...).

Fait à, le

Signature



ACCUEIL DE LOISIRS

PARIGNY

Adhésion familiale :10€

Valable de date en date

ENFANT:

Nom:

Prénom:.....

Date de naissance:.....

Vaccins: Merci de joindre la photocopie des vaccinations

Allergie:.....

Repas spéciaux: sans porc(1)

RESPONSABLE: (père, mère, tuteur)

Nom du père:..... Prénom:.....

Nom de la mère:..... Prénom:.....

(si différent)

Adresse:.....

Tel fixe: _ _ _ _ _

Tel Travail : Père: _ _ _ _ _ Mère: _ _ _ _ _

Tel Portable:Père: _ _ _ _ _ Mère: _ _ _ _ _

E-mail:.....

Profession père:.....

Employeur Père:.....

Profession mère:.....

Employeur Mère:.....

Personnes susceptibles de récupérer mon enfant ou à contacter en cas d'urgence:(nom, prénom, numéro de téléphone)

1: _____

2: _____

3: _____

N° CAF:

N° Sécurité sociale:.....

(1) Rayer la mention inutile



REGLEMENT INTERIEUR:

Le centre de loisirs La Grange Aventure est une association gérée par des bénévoles et dirigée par un Directeur Mr Montet.

Le personnel met tout en œuvre pour accueillir vos enfants dans les meilleures conditions et pour l'aider à mener à bien cette mission il est demandé aux familles de respecter le règlement intérieur qui suit.

1. Publics accueillis et lieux d'accueil :

Il s'adresse aux enfants de Parigny et des communes environnantes.

Pendant les vacances scolaires : accueil au centre de loisirs de Parigny.

- 3 à 5 ans : groupe maternelle
- 6 à 8 ans : groupe CP,CE1
- 9 à 11ans : groupe CE2, CM1, CM2

2. L'équipe d'animation:

Elle est constituée conformément à la réglementation de la Direction départementale de la Cohésion sociale (**DDCS**):

D'une équipe permanente à l'année:

- **Montet Thierry**, Directeur,
 - **De Tomasso Pierre**: directeur adjoint à Parigny
 - **Vernet Emilie**, directrice adjointe à Commelle-Vernay
 - **Silvio Laurette**: animatrice BAFA
 - **Royer Laura**: animatrice BAFA
- D'une équipe de vacataires pour les vacances scolaires.

3. Déroulement d'une journée :

Accueil échelonné de 7h30 à 9h : les enfants commencent tranquillement la journée dans les différents coins aménagés : dessins, jeux de société, construction, jeux de rôle, ping pong...

Petit déjeuner tous les matins à 9h lorsqu'il n'ya pas de sortie programmée .

Temps d'activité fixe de 9h à 11h30 : après l'appel chaque enfant se dirige vers son activité en fonction de son âge.

Accueil du midi de 11h30 à 12h15 : pour les enfants qui ne mangent pas à la cantine.

Temps du repas de 11h45 à 13h15 : Le repas est servi au centre de loisirs. Il est facturé à 3,50€.

Accueil échelonné de 13h15 à 14h : sieste pour les petits et temps calme pour les autres.

Temps d'activité fixe de 14h à 17h : activités par groupe avec goûter fourni

Accueil du soir de 17h à 18h30 : jeux libres pendant les départs échelonnés

4. Périodes d'ouverture :

Périodes		Amplitude d'ouverture
Vacances d'hiver	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Du 20/02 au 3/03/2017
Vacances de printemps	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Du 18/04 au 28/04/2017
Vacances de Juillet	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Du 10/07 au 4/08/2017
Vacances d'aout	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Du 16/08 au 1/09/2017
Vacances de Toussaint	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Du 23/10 au 3/11/2017
Vacances de Noel	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	A définir

5. TRANSPORT

Pour les sorties nous travaillons avec le transporteur Bierce et le directeur du centre conduit les bus loués à celui-ci. Nous utilisons aussi les bus de la Star. Certains trajets se feront en mini bus conduit par un responsable de l'équipe d'animation.

6. Inscriptions : Les inscriptions se font à notre bureau à Commelle-Vernay ou par le site internet : www.lagrangeaventure.fr

La permanence du bureau : mardi, jeudi: 13h30 à 18h15, vendredi de 9h30 à 11h30

Merci de respecter ces horaires. Aucune inscription ne sera prise lors du fonctionnement des activités.

Possibilité d'inscription jusqu'au jeudi avant le début des vacances.

La diffusion des programmes se fait 3 semaines avant le début de chaque période de vacances scolaires :

- Par mail directement aux familles
- Sur le site de la mairie de Commelle-Vernay
- Sur le site de la grange aventure : www.lagrangeaventure.fr
- Dans les cartables des enfants par le biais de l'école
- Dans les commerces

Modalités et pièces à fournir pour le dossier d'inscription :

- Remplir un dossier d'inscription et signer le règlement intérieur (fiche famille, fiche enfant et autorisation parentale)
- Verser l'adhésion annuelle par famille
- Apporter l'attestation de la CAF justifiant votre numéro d'allocataire et votre quotient familial
- Joindre la photocopie des vaccinations à jour

7. Les activités

Les activités tiennent compte de l'âge de l'enfant, des effectifs, des contraintes réglementaires. Seul la météo peut modifier ce programme. Dans ce cas l'équipe, proposera une activité de remplacement.

Si le nombre d'enfants est faible, les enfants feront l'activité sur le site de Commelle-Vernay (déplacement effectuer en mini bus).

Les activités débutent à l'heure et nous vous demandons de respecter ses horaires. Pour les sorties à la journée certains horaires peuvent être modifiés ils sont précisés sur le programme.

L'enfant doit avoir une tenue adaptée lui permettant de participer aux activités proposées et spontanées.(tongue et sandale interdite)

L'encadrement se réserve le droit de ne pas faire participer l'enfant à une activité s'il n'a pas une tenue adaptée et s'il n'est pas arrivé avant l'appel.

8. La participation financière des parents :

Nous calculons le tarif à l'heure pour le centre de loisirs et suivant le quotient familial. Des suppléments peuvent être demandés pour les sorties.

Nous facturons en fonction du nombre d'heures passées au centre de loisirs.

Pour les familles n'ayant pas renseigné leur numéro d'allocataire ou leur quotient familial le prix sera calculé en fonction de la tranche de quotient la plus haute.

Une réduction de 30% est appliquée à partir du troisième enfant pour la même activité et le même jour.

La totalité du règlement doit nous parvenir avant le début des activités afin de valider l'inscription. Nous pouvons refuser l'inscription d'un enfant si nous sommes complet ou mettre l'inscription en attente en cas de libération d'une place.

A savoir, un enfant en attente ne peut pas changer de groupe d'âge. Le parent devra trouver un autre mode de garde. En cas d'absence ou d'annulation un certificat médical sera demandé pour le remboursement des frais de l'activité.

La participation étant modulée en fonction du quotient familial des familles, les parents ou tuteurs allocataires de la caisse d'Allocations familiales autorisent le gestionnaire du service à consulter CAFPRO, service mis à disposition par la CAF.

TARIF HORAIRE SUIVANT LE QUOTIENT

Accueil matin	Matin	Accueil midi	Repas	Accueil Apm	Apm	Accueil soir
7h30 à 9h	9h à 11h30	11h30 12h15	12h15 13h15	13h15 14h	14h 17h	17h 18h30

Coût horaire	QF de 0 à 700	QF de 701 à 1000	QF 1001 à 1200	QF de+ 1200
	0,94	1,01	1,09	1,11
3h	2,82	3,03	3,27	3,33
4h	3,76	4,04	4,36	4,44
5h	4,7	5,05	5,45	5,55
6h	5,64	6,06	6,54	6,66
7h	6,58	7,07	7,63	7,77
8h	7,52	8,08	8,72	8,88
9h	8,46	9,09	9,81	9,99
10h	9,4	10,1	10,9	11,1
11h	10,34	11,11	11,99	12,21

Les Chèques vacances CESU et ANCV sont acceptés.

Le repas à la cantine est facturé 3,50€ en plus du tarif de la grille.

9. Les repas:

Les repas sont préparés et livrés par le bar restaurant à Parigny. Pour les sorties à la journée les parents fournissent le pique nique.

Tous les matins à 9h les enfants préparent et mangent le petit déjeuner lorsqu'il n'y a pas de sortie programmée .

Le centre de loisirs fourni le goûter de l'après midi.

10. Respect

Les enfants qui fréquentent le centre de loisirs doivent respecter les encadrants, les autres enfants, les locaux et le matériel mise à disposition.

En cas de non respect des consignes, un premier avertissement lui sera signifié ainsi qu'à ses parents. Après deux avertissements, il sera exclu du centre.

11. Assurance

Les parents s'engagent à souscrire à une assurance individuelle et responsabilité civile qui est obligatoire.

Procédure en cas d'accident ou de maladie :

En cas d'accident ou de maladie quand l'enfant est au centre le personnel prévient les parents.

En cas d'urgence il fera appel au centre de secours le plus proche.

Pour le bien être de tous les enfants veuillez trouver un autre mode de garde si votre enfant est malade.

12. Responsabilité

Les parents doivent signaler le nom de la personne qui amène et récupère l'enfant au centre. Les enfants ne sont rendus qu'aux personnes qui les lui ont confiés ou aux personnes désignées à l'avance. Les enfants doivent être accompagnés jusqu'à la porte. Pour les enfants qui viennent et qui rentrent seuls l'autorisation doit être signée.

Le règlement est remis aux parents lors de l'inscription de l'enfant ainsi qu'à tout le personnel qui s'engage à le respecter.

LES MERCREDIS

Les activités se déroulent sur le site de Commelle-Vernay.

Une navette est organisée à la sortie de l'école à 11h30 avec restauration à 12h à Commelle-Vernay. Suppléments de 1€ pour le transport.
Accueil à la grange de 13h15 à 14h. Accueil du soir sur place à Commelle-Vernay de 17h à 18h30.

Possibilité d'inscription jusqu'au lundi pour les mercredis.

Fait à

Le

Signature des parents

